



Imposition deuxième emploi

Par **yovovi**, le **17/06/2008 à 14:45**

Bonjour,rnrnJe suis en CDI à 35h. A partir de septembre, je vais avoir un emploi (complémentaire mais d'un employeur différent) pour 8h / semaine. Comment sera imposée cette rémunération supplémentaire ? merci d'avance.

Par **ladyrose**, le **17/06/2008 à 15:26**

Votre nouvel Employeur se chargera d'aviser votre Centre des Impôts de ce salaire complémentaire; celui-ci reportera le total dans la colonne "vos revenus 2008" et vous serez imposable ou pas sur cette base de référence.rnBonne journée.

Par **yovovi**, le **17/06/2008 à 17:09**

merci pour votre réponse ; mais le but de ma question était de savoir sur quelle base ce complément de revenus sera imposé ou non : revenus normaux ou heures supplémentaires ?rnmerci d'avance

Par **domi**, le **17/06/2008 à 19:05**

Je pense en heures normales vu que vous ne ferez que 8h par semaine chez cet employeur . Ces heures vous seront payées en heures "normales" et pas supplementaires donc idem pour

la déclaration.

Par **ladyrose**, le **18/06/2008** à **07:01**

Excellente réponse de Domi; en effet les heures supplémentaires sont prises en compte au-delà de 35 heures à condition que l'employeur demeure le même; le cas échéant non.
Bonne journée.

Par **reno_8**, le **18/06/2008** à **20:52**

êtes vous cependant certains que vous pouvez cumuler 2 jobs et faire plus de 35 h en tout, je ne pense pas que cela soit légal.
Vous pouvez faire plus de 35 h , oui mais dans le même emploi